
**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**



SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET
-----0-----

SERVICE DE CONSULTANTS

SELECTION D'UN CONSULTANT POUR L'ETUDE, LA MISE EN PLACE ET MISE EN ŒUVRE D'UN ATELIER POUR LA LECTURE AUTOMATIQUE DE DOCUMENTS (LAD) DU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN 2011 AINSI QUE LES PRESTATIONS DE FORMATION ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

1. L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) est l'organe central responsable de la collecte, de la compilation, de l'analyse et de la diffusion de statistiques officielles concernant les activités économiques et sociales de la République du Sénégal. Elle se propose de recourir à des services de consultants pour une mission d'assistance technique pour l'étude et la mise en place d'un atelier de lecture automatique **(LAD) des questionnaires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE)** .

Elle prépare actuellement la réalisation du prochain recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE) en 2011 qu'elle prévoit d'exploiter avec la technologie du scanning. Le nombre de personnes à recenser est estimé à environ **13 000 000** d'individus avec une moyenne de 9 personnes par ménage.

L'objectif principal visé est de traiter les questionnaires du RGPHAE en **12 (douze)** mois précédés par une phase de préparation de six mois. La mise en route d'un tel système nécessite le choix d'un partenaire technique stratégique pour la réalisation du produit d'exploitation et sa mise en œuvre.

2. Les objectifs comprennent, entre autres :
 - a. raccourcir le temps entre la collecte des données, la production et l'analyse des résultats.
 - b. réduire le nombre de personnel requis pour capturer les données des questionnaires.
 - c. réduire le nombre d'erreurs lors de la capture des questionnaires.
 - d. développer les capacités techniques internes de l'ANSD de façon à maîtriser tout le processus pour une utilisation optimale de la technologie lors des enquêtes et recensements futurs (la conception, la technologie du scanning, de reconnaissance de caractères, de codage et de contrôle).
3. Profil du consultant :
 - a. Le consultant doit être une **entreprise sénégalaise ou communautaire** (UEMOA) ou d'un Etat appliquant le principe de réciprocité conformément à l'article 52 du décret N°2011-04 du 6 janvier 2011 ; toutefois, lorsque l'appel d'offres ne peut être satisfait par les entreprises ci-dessus visées, le consultant peut être **un groupement constitué conjointement d'entreprises communautaires et non communautaires**.
 - b. Il doit être une firme disposant de compétences pluridisciplinaires, capable d'exécuter ces prestations portant sur le développement, l'installation et la prestation de support technique dans le domaine de la technologie de reconnaissance de caractères, d'exportation, de traitement

statistique des données, et de tabulation lors d'une opération de recensement ou d'enquête.

4. L'ANSD invite les candidats éligibles à manifester leur intérêt, à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations ci-après :

- (i) qualification pour exécuter les services pressentis (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, etc.) ;
- (ii) les capacités techniques et de gestion du cabinet (personnel permanent, etc.) ;
- (iii) les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet ;
- (iv) les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.

4. Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures nationales décrites par le Code des Marchés publics (décret n° 2007 – 546 du 25 avril 2007, révisé par le décret N°2011-04 du 6 janvier 2011) et sur la base de la grille d'évaluation des critères ci-dessous :

- Qualification Générale dans le domaine **(20 pts)**
- Expériences pour des missions similaires **(40 pts)**
 - **20 points par mission similaire (max 2 missions)**
- Qualification du personnel permanent pour coordonner la mission **(40 pts)**
 - **Un ou plusieurs membres du personnel permanent ayant coordonné des missions d'envergure similaire - 20 points par mission similaire (max 2 missions).**

Le nombre minimum de points requis est de **50 points**.

5. L'exploitation des dossiers de manifestation d'intérêts devrait permettre, au terme de la procédure d'établir une liste restreinte (**6 cabinets max.**) de firmes qui seront invitées à soumissionner sur la base d'une demande de proposition (D.P).

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence tous les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux heures suivantes : **09 H 00 à 13 H 30 et 14 H 30 à 17 H 00**.

7. Les manifestations d'intérêts doivent être déposées ou envoyées par courrier postal à l'adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard le 23 mars 2011 à 10H 00 précises** avec la mention « *Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant pour la mise en place et la mise en œuvre d'un atelier de lecture automatique de documents (LAD) pour le prochain Recensement Général de la Population et de L'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage en 2011* ».

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Cellule de passation des marchés

Rue de Diourbel x Rue de Saint- Louis, Point E BP 116 Dakar RP - Sénégal.

Tél. : (221) 33 869 21 39 Fax : (221) 33 824 36 15

– Email : statsenegal@ansd.sn

8. Le présent avis pourra être consulté sur le site de l'ANSD (www.ansd.sn), sur le portail des Marchés publics du Sénégal (www.marchespublics.sn) et sur le site d'Afristat (www.afristat.org), dans dgMARKET

Le Directeur Général

Babakar FALL